
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 18/3 (1991)

DOI: 10.11588/fr.1991.3.56972

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ANDREAS NIELEN

LA VIE POLITIQUE DANS BORDEAUX LIBÉRÉ.
DE LA LIBÉRATION DE LA VILLE AUX PREMIÈRES
ÉLECTIONS GÉNÉRALES (1944-1946)

L'effondrement de la puissance occupante et l'évanouissement de l'«Etat Français» de Vichy laissèrent le pays virtuellement sans institutions politiques ni autorités administratives; mais la relève avait été préparée de longue main par les libérateurs. D'abord, il fallait reprendre en main et réorganiser les pouvoirs publics; ensuite, redonner sa liberté à une vie politique suspendue par la guerre, laisser se reconstituer au grand jour partis politiques et syndicats, sortis de la clandestinité. Finalement, le pays devait être doté à nouveau d'institutions démocratiques, car l'élaboration du nouveau cadre constitutionnel de la Nation devait se faire sous le contrôle de la souveraineté nationale. De la libération de la majeure partie du territoire métropolitain jusqu'à la promulgation de la Constitution de la Quatrième République, le 27 octobre 1946, il y eut la période du provisoire qui se décomposa essentiellement en deux parties. La première, «période transitoire précédant la convocation de l'Assemblée Nationale Constituante», selon la définition donnée par l'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement provisoire, fut caractérisée par l'absence d'une représentation nationale élue; une autorité gouvernementale légitime, sinon légale au sens strict, et assistée d'une Assemblée Consultative qui était composée de délégués de toutes les formations membres du Conseil National de la Résistance, procéda à la restauration de l'Etat et au «rétablissement progressif des institutions républicaines», aux termes du même texte. D'abord par voie de nominations, puis par les élections provisoires, les institutions furent rétablies aux échelons municipal et départemental. Avec l'élection de la première Constituante, l'on entra ensuite dans la deuxième période. Le pouvoir exécutif devait maintenant rendre ses comptes devant les représentants de la Nation qui étaient souverains pour élaborer la nouvelle Constitution. Après l'échec du premier projet au référendum du 5 mai 1946, il fallut une deuxième Constituante pour sortir enfin du provisoire.

Le présent article s'est proposé d'étudier, surtout pour la première des deux périodes, certains aspects de ce processus dans un cadre local, en l'occurrence celui de Bordeaux.¹ Le lecteur fera la part, dans cette modeste étude locale, de ce qui est pure illustration de phénomènes qui furent communs à l'ensemble de la France, et de ce qui constitue une variante, voire une spécificité locale.²

1 Le présent article reprend partiellement le sujet de mon étude antérieure, *La vie politique locale et le personnel politique à Bordeaux dans les années 1944 à 1947*, T.E.R. de maîtrise d'Histoire (sous la dir. de Sylvie Guillaume), Université de Bordeaux III, 1989. Je tiens à exprimer ma gratitude au P^r Möller qui a bien voulu m'accorder la possibilité d'exposer quelques résultats de mon travail dans les colonnes de la *FRANCIA*.

2 Cf. la série d'études régionales de la collection: *La Libération de la France* (Hachette, Paris 1973-1975, 16 vol.); voir notamment le tome 4: Pierre BÉCAMPS, *Libération de Bordeaux* (Préface de Jacques CHABAN-DELMAS), Bordeaux 1974. Cf. aussi *Histoire de Bordeaux au XX^e siècle*, sous la direction de Joseph LAJUGIE, Bordeaux 1972 (*Histoire de Bordeaux*, publiée sous la direction de Charles HIGOUNET, t.7).

1. Mise en place du Comité Départemental de Libération³

La résistance girondine avait été durement éprouvée par une répression très efficace. Le «retournement», par les services de police allemands, d'un des plus hauts responsables de l'O.C.M. de la région en 1943 eut pour conséquence des arrestations massives, jetant le désarroi et la méfiance réciproque dans les rangs de la résistance et paralysant ainsi son action.⁴ Tout le monde s'accordait pour y voir des «circonstances atténuantes» en sa faveur.⁵ La libération du département se déroula par ailleurs assez vite et sans heurts majeurs, ce qui permit au représentant du pouvoir de l'Etat, le Commissaire Régional de la République (C.R.R.), de prendre les rênes des affaires publiques dès le premier jour de la libération de Bordeaux (28 août 1944).

Aussi, les dirigeants des différents organismes politiques et militaires de la Résistance qui devaient ensemble former le Comité Départemental de Libération (C.D.L.), se trouvèrent-ils d'emblée dans une situation d'infériorité face à un pouvoir administratif particulièrement efficace. Gaston Cusin, nommé Commissaire pour la région de Bordeaux et sur place depuis le printemps de 1944, eut vite fait de restaurer les pouvoirs publics; son organisation rigoureuse de tous les services administratifs régionaux et départementaux passait pour un modèle du genre.⁶ Immédiatement, le C.D.L. de la Gironde se vit confiné très strictement dans ce rôle d'organe consultatif provisoire qui lui était assigné par l'ordonnance du 21 avril 1944 (et l'interprétation de ce texte par Gaston Cusin fut particulièrement restrictive), alors que dans certaines régions de l'ancienne zone sud, la Résistance conserva longtemps un pouvoir de fait.⁷

Dans sa composition initiale, le Comité Départemental de Libération de la Gironde comprenait 14 membres, dont trois communistes, six socialistes, un radical-socialiste et trois représentants du centre ou de la droite. Plusieurs de ces personnalités représentaient en même

3 Malheureusement, il ne nous a pas été permis de consulter les archives du C.D.L. de la Gironde (Archives Départementales de la Gironde [ADG], série 57W). Outre les épaves des archives du Service central des Commissariats régionaux de la République au Ministère de l'Intérieur, fort incomplets en ce qui concerne les rapports du commissariat de Bordeaux, nous avons dépouillé les bulletins d'information sur la situation dans les régions (synthèses des rapports des commissariats et préfets), édités par les soins de ce service et diffusé dans tous les ministères (Archives Nationales [AN], cotes F¹4020 et F¹4028-4029). D'autres rapports préfectoraux sont conservés dans la série W des ADG; certains d'entre eux sont cités par BERGÈS (voir n.4), qui a pu consulter les archives du C.D.L. et du cabinet du C.R.R. Par ailleurs, notre étude est basée sur les documents de la série 1W des ADG (Elections politiques depuis 1940), le dépouillement de la presse (Sud-Ouest; La Gironde Populaire; La Patrie de Bordeaux et du Sud-Ouest; L'Action Radicale; La Nouvelle République de Bordeaux et du Sud-Ouest), et des entretiens avec d'anciens membres du C.D.L. (MM. G. DELAUNAY; J. LARRERE; J. SARTHOULET).

4 Michel BERGÈS, *Le Gaullisme historique à Bordeaux (1940-1945)*, communication présentée au colloque Gaullisme et Antigaullisme en Aquitaine, I.E.P. de Bordeaux, 1^{er} et 2 décembre 1989. Voir aussi la publication des actes de ce colloque: *Gaullisme et Antigaullisme en Aquitaine*, sous la direction de Pierre GUILLAUME, Bordeaux 1990. La contribution de BERGÈS à ce volume (ibid. pp.67-90) ne reprend que partiellement le contenu de sa conférence au colloque. Dans le suivant, citations d'après la première version, intégrale, de ce texte.

5 BERGÈS (voir n.4) p.30s, citant le C.R.R. Cusin, par ailleurs plutôt hostile au C.D.L. (voir plus loin).

6 Voir Charles-Louis FOULON, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République 1943-1946* (Préface de René CASSIN), Paris 1975 (Travaux et recherches de science politique, 32), p.130, et: *Le rétablissement de l'Etat (1944-45)*, témoignage de Claude BOUCHINET-SERREULLES, recueilli et rassemblé par Charles-Louis FOULON, dans: *Espoir*, Revue de l'Institut Charles de Gaulle n°47 (juin 1984) p.29.

7 Cf. Charles-Louis FOULON, *Prise et exercice du pouvoir en province à la Libération*, dans: *La Libération de la France. Actes du Colloque International tenu à Paris du 28 au 31 oct. 1974*, Paris 1976 (Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale), p.507ss. Pour le cas de Bordeaux cf. aussi BECAMPS (voir n.2).

temps des organisations de résistance (le F.N., les F.T.P.F., les M.U.R., les F.F.I., le M.L.N., Libération-Nord etc.) ou des syndicats (la C.G.T., représentée par l'un des socialistes). Le Comité avait cela de particulier qu'il était présidé (en dépit de sa majorité de gauche) par un républicain modéré, sénateur de la III^e République, et qui avait voté les pleins pouvoirs à Pétain: le bâtonnier René Caillier. Celui-ci avait certes rallié la Résistance dès le début de l'occupation; il n'empêche que sa personnalité n'était rien moins qu'emblématique des temps nouveaux. La majorité du Comité renia Caillier à la première occasion venue.⁸ L'élargissement ultérieur du C.D.L. se fit sous le contrôle suspicieux des autorités administratives, qui se réservaient un droit de regard sur la question, étant donné que le préfet était «contraint» à «prendre obligatoirement l'avis du C.D.L.», et parce qu'un développement «incontrôlé» du Comité risquerait de le «couper [...] de la population».⁹ Ainsi, l'on avait fait, au service des C.R.R. à Paris, de sérieuses réserves sur la composition initiale du C.D.L. girondin, estimant notamment les communistes sur-représentés au Comité par rapport à leurs scores électoraux d'avant-guerre.¹⁰ Le remaniement du 19 septembre 1944 introduisit au Comité encore quatre communistes, deux socialistes, deux républicains modérés, un radical et un membre de la Jeune République, parti des éléments avancés de la démocratie chrétienne. La prépondérance de la gauche au sein du C.D.L. girondin était moindre que dans d'autres Comités de Libération, mais elle ne correspondait pas pour autant à la carte électorale du département.¹¹ Il y avait là d'ailleurs une certaine ambiguïté et un malentendu réciproque: les C.D.L. devaient-ils représenter la population ou la Résistance?. Ni eux-mêmes ni l'administration ne le savaient très bien, et cette dernière eut tort de demander que la composition des Comités se conformât strictement aux résultats électoraux d'avant-guerre, car la question fut finalement tranchée en faveur de la seconde hypothèse.¹² Mais certains critiques essayèrent même de contester au C.D.L. cette représentativité.¹³

Comme la plupart des Comités de Libération en France, celui de la Gironde allait s'élargissant par la suite, s'adjoignant des représentants des Comités Cantonaux de Libération, des syndicats, des prisonniers et déportés, des détenus politiques et des familles des fusillés. Les dernières admissions se firent encore en janvier 1946, alors que le Ministre de l'Intérieur venait d'inviter les C.D.L. à se dissoudre ou à se transformer en association privée régie par la loi de 1901.¹⁴ Certains partis politiques envoyaient et retiraient leurs militants à volonté, si bien que plus d'une soixantaine de noms, au total, apparurent dans les comptes rendus du C.D.L. entre 1944 et 1946. Au 31 janvier 1945, le C.D.L. comprenait 32 membres; les socialistes avaient progressé jusqu'à onze sièges, et les radicaux se trouvaient maintenant au nombre de cinq. Les socialistes détenaient la présidence, le poste de secrétaire et une vice-

8 Voir *infra*, chap.2.

9 Une «Note sur les C.D.L.» du 10 oct. 1944 dans AN F¹4020.

10 Annotation manuscrite anonyme en marge d'une «Liste des C.D.L. connue au 28/9/44», qui ne porte que sur 16 départements (!), dont la Gironde, ce qui donne une idée de l'état des communications entre Paris et la province à cette date.

11 Cf. FOULON, *Prise et exercice* (voir n.7) p.511. A titre de comparaison, la composition du C.D.L. du Gard (département à majorité socialiste avant la guerre): 12 communistes, 3 C.G.T., 6 socialistes, 1 F.F.I., 1 pasteur, 1 curé. – Roger BOURDERON, *Libération du Languedoc méditerranéen*, Paris 1974 (La Libération de la France, 9) p.97.

12 FOULON, *Prise et exercice* (voir n.7) 510 n.50.

13 Selon le C.R.R. Cusin, le Comité était «un agrégat d'hommes inscrits à des Mouvements de Libération à des dates diverses plus que la représentation directe d'organisations de Résistance»: BERGÈS (voir n.4) p.30s. Sur la polémique dans laquelle s'inscrit cette affirmation, voir *infra*, chapitre 2.

14 Le C.D.L. de la Gironde refusa cette «invitation» et réclama un «statut légal»: cf. *Sud-Ouest*, 8 février 1946. La majorité des C.D.L. s'était résignée à disparaître après l'élection des conseils généraux en sept. 1945; cf. FOULON, *Prise et exercice* (voir n.7) p.512, qui parle à juste titre d'une «survie artificielle» des C.D.L. restants.

présidence; les trois autres vice-présidences revenaient respectivement à un communiste, un radical-socialiste et un non-affilié, sympathisant du M.R.P.¹⁵

Dominé par l'administration sur le plan des décisions, le Comité de Libération n'en eut pas moins une importance réelle pour la vie politique. Car tant que la vie politique n'était pas reconstituée dans ses cadres traditionnels, le C.D.L. en fut, à titre provisoire, le théâtre. Aussi les partis politiques y envoyèrent-ils siéger une bonne partie de leurs dirigeants locaux et fédéraux. Pour la S.F.I.O., c'étaient l'ancien député Fernand Audeguil, maire de Bordeaux, délégué à l'Assemblée Consultative et député à la Constituante; Pierre-Emmanuel Guillet, le secrétaire de la fédération girondine, dirigeant fédéral du M.L.N. et membre de la Commission de la Constitution à la première A.N.L.; Jean Costedoat et d'autres figures de la section bordelaise. Les radicaux étaient représentés par leur président, le sénateur Jean Odin (l'un des «Quatre-vingts» de Vichy opposés à Pétain), remplacé plus tard par son secrétaire fédéral, Raymond Moynet. Le secrétaire régional du P.C.F., Williams, rejoignit le Comité en février 1945. L'Alliance Démocratique avait été ressuscitée énergiquement en Gironde par Jules Ramarony sous la nouvelle dénomination d'Unité républicaine (Ramarony présidait le groupe parlementaire du même nom à la première A.N.C.); les membres de son bureau étaient nombreux au C.D.L.: Berthelot, Caillier, Daste, Reiss.¹⁶ Cet apport de militants affaiblit beaucoup le Comité, du moment où ceux-ci s'en détournèrent, de nouveau absorbés par les campagnes électorales. Il en fut de même avec les mouvements de Résistance (M.L.N. et F.N.), eux aussi d'abord largement investis par les militants des partis.¹⁷

Le C.D.L. eut malgré tout une influence non négligeable pendant les tout premiers mois après la libération. Cela tenait d'abord à l'ampleur de la tâche de reconstruction. Bien que la prévention du Commissaire de la République contre ce qu'il appelait «les combinaisons tortueuses» dans la Résistance girondine fût très vive, il ne disposait guère des moyens nécessaires pour vérifier le détail des propositions pour la nomination des centaines de municipalités, ou des plusieurs milliers de dossiers d'internements administratifs.¹⁸ Dès lors, il fut bien contraint de recourir aux services du C.D.L. qui disposait, avec les Comités cantonaux et locaux de Libération, d'un réseau d'hommes de terrain, plus au courant des situations locales. Légalement inexistantes, parce que non prévus par l'ordonnance du 21 avril 1944, «portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération», ces comités avaient fini par être officiellement tolérés comme organes consultatifs auxiliaires du C.D.L.¹⁹ Grâce à ce rôle de relais, les présidents des C.L.L. et C.C.L. jouissaient à la fois d'une grande influence sur la nomination des municipalités dans leurs cantons, et dans le Comité départemental, contrebalançant la domination, d'abord exclusive, des éléments urbains au sein du C.D.L. Ils furent nombreux à accéder au Comité lors de la troisième vague d'admissions (de novembre 1944 à janvier 1945): Bernadet (S.F.I.O.) de Libourne, Clouchard (P.C.F.) de Cadillac,

15 Liste transmise par le préfet sur la demande du Ministère de l'Intérieur, AN F¹4020.

16 Cf. Alex MACLEOD, *La droite à Bordeaux de 1944 à 1947: Analyse d'un échec*, dans: *Annales du Midi* 99 (1987) pp.331-347.

17 Rapport préfectoral du 21 avr. 1945, ADG 1W223. Voir aussi infra, chapitres 4 et 5.

18 Citation d'après BERGÈS (voir n.4) p.31. Sur la question des internements, cf. les bulletins d'information du service central des C.R.R. (voir n.3), et Pierre BÉCAMPS, *Statistique de la répression à la Libération: département de la Gironde*, dans: *Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale* n°225 (1979) pp.23-29.

19 Cela de différentes façons: en Languedoc, les C.L.L. furent présentés par le C.R.R. comme les noyaux des municipalités provisoires [BOURDERON (voir n.11) p.199]; en Alsace, leur existence fit l'objet d'une querelle plus sérieuse [Fernand L'Huillier, *Libération de l'Alsace*, Paris 1975 (*La Libération de la France*, 2) p.170s]. Les C.L.L. de la Gironde, en général, remplissaient le rôle qui leur était assigné; çà et là, les autorités dénonçaient néanmoins des empiètements; le président du C.L.L. de Libourne fut accusé d'entretenir une agitation permanente pour «prépare[r] des positions électorales»; celui de Langon de délivrer des prétendus certificats de civisme aux candidats à un emploi public (rapport du C.R.R. du 1^{er} fév. 1945, AN F¹4020).

Marchand (M.U.R.) de La Réole. Justin Luquot (S.F.I.O.), lui aussi ancien parlementaire ayant voté contre Pétain, et dépossédé de sa mairie de Coutras par le gouvernement de Vichy, y revint à la tête du C.L.L. et se chargea par la suite lui-même du renouvellement des municipalités du canton, assisté d'un officier F.F.I. Cela le mit en conflit à la fois avec les autorités et avec le C.D.L.²⁰ Mais le différend fut réglé, et Luquot accéda au Comité en décembre 1944.

Les maires des communes de plus de 10000 habitants furent désignés dès le 1^{er} septembre 1944, et les délégations spéciales de ces communes, jusqu'au 7 octobre. Suivaient les autres municipalités, et au 15 novembre, avant même la libération complète du département, 408 sur 554 communes étaient dotées de nouvelles municipalités; en janvier 1945, toutes sauf «une quinzaine» étaient pourvues.²¹ Compte tenu de ces chiffres, il ne semble pas que le C.D.L. de la Gironde fût de ceux qui, délibérément, traînaient en longueur l'accomplissement de leur tâche afin de préserver leur pouvoir.²² Le travail du C.D.L. ne se borna cependant pas à la question des municipalités. Le Comité avait des délégués au Comité de confiscation des profits illicites, à la Commission judiciaire auprès du C.R.R., à la Commission juridique auprès du préfet, aux commissions d'internement administratif et de surveillance des prisons, et au soi-disant «Conseil Central de la Renaissance Française». Il avait un secrétariat et du personnel permanent; ses frais de fonctionnement étaient imputés sur le budget du Conseil Général.²³

2. Le C.D.L.:

Conflits intestins et rapports avec l'administration

Bien que désigné président du C.D.L. dans la clandestinité, René Caillier fut contesté dès le jour de la Libération. Les attaques les plus virulentes contre lui venaient non seulement du représentant communiste, Vacquié, mais aussi et surtout du sénateur radical Odin, qui tenait ainsi à mettre en relief, face à son homologue, la différence de leurs choix respectifs, le 10 juillet 1940 à Vichy.²⁴ Harcelé, Caillier se démit de sa fonction au moment de l'élargissement du Comité «pour permettre le remaniement du bureau», aux termes du communiqué officiel.²⁵ Sur l'initiative des délégués communistes, la demande de son exclusion fut ensuite mise au voix, repoussée par treize voix contre sept (dont un non-communiste). Unanimement, le C.D.L. porta ensuite à sa présidence Gabriel Delaunay, un socialiste de trente-sept ans, responsable régional des M.U.R., professeur agrégé d'histoire.²⁶

A ce moment-là, un premier conflit avait déjà détérioré les relations entre le Comité et le Commissaire de la République. Certaines nominations administratives, tout autant que le choix finalement retenu par Gaston Cusin pour la nomination d'un conseil municipal provisoire de Bordeaux (29 août 1944), avaient déplu aux résistants.²⁷ Ils étaient hostiles à la nomination du négociant De Luze, républicain modéré, et du docteur Ginestous, ancien

20 Cf. correspondance dans ADG 1W222.

21 Statistique dans ADG 1W222; rapport du C.R.R. dans bull. n°36, 3 février 1945 (AN F¹4028). Dans le cadre de la région, sur les 1.775 communes, il restait encore 31 à pourvoir au début de janvier 1945 (bull. n°27 du 13 janv. 1945, *ibid.*).

22 Cf. FOULON, *Les C.R.R.* (voir n.6) p.222.

23 Cf. Procès-verbaux du Conseil Général de la Gironde, séance du 28 nov. 1945. Cf. aussi FOULON, *Prise et exercice* (voir n.7) p.510.

24 Cf. *L'Action Radicale*, hebdomadaire du parti rad.-soc., 14 oct. 1944.

25 Cf. *Sud-Ouest*, 29 sept. 1944.

26 Cf. *La Gironde Populaire*, 29 sept. 1944. – Selon BECAMPS (voir n.2) p.134, ce vote répondit à la question de confiance posée par Caillier en tant que président; démissionnant ensuite de ce poste à cause de la précarité du vote, il entendait rester membre du Comité.

27 Ainsi, Maurice Papon, nommé d'abord préfet des Landes, fut détaché de ce poste sur les protestations de la Résistance locale (qui favorisait un autre candidat) et affecté au Commissariat de la République de

membre (radical-socialiste) de la municipalité Marquet, à la place de Berthelot (modéré) et de Cabanne (radical-socialiste), proposés par le C.D.L.²⁸ Souvent, Gaston Cusin écarta les avis de son Comité de Libération d'une manière presque ostentatoire; il affichait un détachement et une impartialité à toute épreuve, poussée jusqu'au point de lui attirer «d'étranges hommages».²⁹

Le véritable différend entre le C.D.L. et le Commissaire fut pourtant le problème de l'épuration administrative. L'équipe autour de Gaston Cusin était composée de jeunes hauts fonctionnaires de talent, dont plusieurs avaient déjà occupé des postes élevés dans l'administration préfectorale sous l'occupation, ayant été, qui secrétaire général de la Préfecture, qui chargé de mission auprès du secrétaire général, qui sous-préfet. Or, le C.D.L. se mit à s'intéresser de plus près à leurs responsabilités durant cette période.³⁰ Une querelle naquit qui, à en juger par ses reflets dans les rapports du Commissariat, envenimait de plus en plus les relations déjà tendues entre Cusin et le C.D.L.³¹ Il ne fait aucun doute que le Commissaire était profondément convaincu de la probité des fonctionnaires attaqués et du caractère effectif de l'aide que ceux-ci, sous l'occupation et à partir de dates qu'il n'était pas toujours possible de vérifier, avaient apportée à la Résistance. Cusin les défendit en engageant toute son autorité, face aux représentants d'une résistance bordelaise qu'il jugea «parfois peu authentique».³² Ne dit-il pas en la défense de son chef de cabinet, qui était mis en cause par les «épurateurs» du C.D.L.: «Il m'a permis de dévoiler bien des pharisiens de la Résistance, qui ne lui ont pas pardonné sa clairvoyance?»³³ En effet, la Commission de l'Épuration du Comité s'avéra incapable de fournir des preuves irréfutables contre les fonctionnaires contestés (et Cusin ne manqua pas de le souligner); apparemment, il arriva parfois aussi au C.D.L. de vaciller, en renouvelant les reproches à l'encontre de deux subordonnés de Cusin auxquels il avait déjà donné quitus.³⁴ Il convient cependant de rappeler que le Commissaire (en plein accord avec le Ministre de l'Intérieur) avait pris des dispositions pour suspendre toute communication de documents administratifs en dehors de la voie hiérarchique, et que le C.D.L. n'eut pratiquement jamais accès aux archives préfectorales et policières qui, seules, lui auraient permis d'étayer ses accusations.³⁵

Les critères de l'épuration n'étaient pas les mêmes pour les fonctionnaires de l'administration et pour les élus politiques. Alors que pour un élu local, il suffisait parfois d'avoir «favorisé» indirectement l'occupant, ne fût-ce que par une «trop grande passivité», pour se voir écarter de la vie politique, les membres de l'appareil administratif hérité de Vichy n'encoururent des sanctions que pour des actes caractérisés en faveur de l'occupant ou contre la Résistance.³⁶ Ainsi le voulait le gouvernement provisoire qui ne craignait rien tant qu'un démantèlement de l'armature de l'Etat. C'est là que ses conceptions étatistes heurtèrent le plus sensiblement les idées des résistants.

Bordeaux en tant que chef de cabinet de Cusin (Tableau du personnel administratif, AN F¹4020; entretien avec M. Gabriel Delaunay, 23 fév. 1988).

28 BERGÈS (voir n.4) p.30. Voir aussi au chapitre 3 (contentieux au sujet de la municipalité provisoire de Bordeaux).

29 La formule est de FOULON, *Prise et exercice* (voir n.7) p.520, citant Jacques Lemoine, dans: *Sud-Ouest*, 24 avril 1945: «Son équité tenait un peu de celle d'un administrateur de la Côte des Somalis vis-à-vis des indigènes». – Ancien chef de cabinet de Vincent Auriol, Cusin craignait peut-être le reproche d'une connivence avec la majorité socialiste du C.D.L. Cf. aussi BERGÈS (voir n.4) p.54.

30 Cf. BERGÈS (voir n.4) p.34ss.

31 Cf. les extraits des rapports du C.R.R. dans bull. n°12 et n°20 (9 et 28 déc. 1944), AN F¹4028, et les citations par BERGÈS (voir n.4) p.44s (rapports du 15 et du 31 mars 1945).

32 Cf. rapport du 1^{er} nov. 1944, cité par BERGÈS (voir n.4) p.31, et bull. n°9, 9 déc. 1944 (AN F¹4028).

33 Rapport du 13 nov. 1944, cité d'après BERGÈS (voir n.4) p.31.

34 Rapport du 31 mars 1945: *ibid.* p.44.

35 *Ibid.* p.41s.

36 Cf. la circulaire n°1 du Ministre de l'Intérieur, 7 sept. 1944, sur l'application de l'ordonnance du 21 avril 1944 (voir aussi n.58); FOULON, *Prise et exercice* (voir n.7) p.521.

Cela ne saurait aucunement signifier que l'on ne procédât à aucune mesure d'épuration dans le domaine administratif. Gaston Cusin protesta même de son action «immédiate» et «sévère» dans l'épuration des services administratifs et policiers de sa région, croyant la question ainsi réglée une fois pour toutes, et s'inquiéta des incidences que risquait d'avoir, à ses yeux, une prolongation des enquêtes et poursuites sur le bon fonctionnement et l'autorité de l'administration.³⁷ Très énergiquement, il défendit celle-ci contre toutes les attaques de l'extérieur, tout en demandant à l'autorité supérieure de déplacer les fonctionnaires attaqués, surtout ceux qui, ayant «exercé dans la région avant la Libération», se virent confrontés à un «climat ... défavorable». Dans la «crise de cadres» où se trouvait l'administration, selon Cusin, il valait mieux les changer d'affectation, plutôt que de les laisser «s'user» sur place, en butte à des critiques destructrices qui risqueraient de paralyser leur action et de diminuer leur «rendement».³⁸ A la mi-décembre 1944, alors que le C.D.L. venait d'étudier à huis clos le dossier du propre chef de cabinet du C.R.R., ce fut le cri d'alarme: «Cette question [de l'épuration administrative] risque d'affecter le fonctionnement même des services publics.»³⁹

La tension ne cessait de monter. Dans ses rapports, qui n'étaient pas destinés au public, Gaston Cusin dépeignit, de façon systématique, les protagonistes de la fronde sous un jour très défavorable; il ne recula pas toujours devant l'emploi de l'argument *ad hominem*. Dépourvus de l'arme du secret administratif, ses adversaires préférèrent s'adresser à l'opinion publique. Gabriel Delaunay, président à la fois du C.D.L. et de la fédération départementale du M.L.N., écrivit un article dans «La Nouvelle République», l'organe du mouvement. Cet article, intitulé «Examen de conscience», était lourd d'évocations: «De même, la Résistance a cru épurer les administrations. Elle a rencontré des gens plus forts qu'elle. Des fonctionnaires d'autorité ont fait des tours de valse, mais ils y étaient si habitués que la tête ne leur a pas tourné et qu'ils se préparent maintenant aux avancements au choix. D'autres, d'épurés qu'ils étaient susceptibles d'être sont devenus épurateurs. Ils se gagnent le paradis par la pénitence des autres. Et ces autres sont quelquefois d'authentiques résistants. ... tout se passe comme si un 2^e bureau, plus mystérieux que l'autre, venait continuer maintenant la politique du double jeu des maréchalistes intelligents et délivrer des certificats de civisme.»⁴⁰

Ces lignes eurent un retentissement certain; mais leur auteur, un mois plus tard, s'en alla occuper... un fauteuil de préfet, à Blois. Roger Marcade (S.F.I.O.) lui succéda à la présidence du C.D.L.⁴¹

Le 27 février 1945, la Commission de l'Épuration du C.D.L. lâcha une bordée massive sur l'équipe de la Préfecture: elle étudia les dossiers des chefs de cabinet respectifs du C.R.R. et du préfet, de même que ceux du secrétaire général de la préfecture et du sous-préfet de Blaye; son rapport concluait à des demandes de sanctions variant de la rétrogradation jusqu'à la révocation sans pension et la traduction en justice.⁴² Or, le secrétaire régional du P.C.F., Williams, membre du Comité, prit l'initiative d'envoyer ces conclusions à la Commission centrale d'Épuration du Ministère de l'Intérieur sans attendre l'avis du plenum, viciant par là la procédure. Le président du C.D.L. intervint pour déclarer cet envoi nul et non avenue.⁴³ L'initiative fut complètement déconsidérée quand le même Williams, trois mois plus tard seulement, fut exclu de son parti, convaincu de la délation d'autres militants communistes lorsqu'il avait été arrêté sous l'occupation.⁴⁴

37 Bull. n°12 (voir n.31).

38 Rapport du 15 mars 1945, cité d'après BERGÈS (voir n.4) p.44.

39 Cité dans bull. n°20 du 28 déc. 1944, AN F¹4028.

40 La Nouvelle République, 30 nov. 1944.

41 Cf. Sud-Ouest, 13 janv. 1945.

42 Cf. BERGÈS (voir n.4) p.37.

43 Ibid. p.37.

44 Rapport du C.R.R., 31 mai 1945, cité par BERGÈS (voir n.4) p.45. Cf. aussi le quotidien communiste, La Gironde Populaire, 19 sept. 1945.

On aurait tort de penser que le C.D.L. se fût opposé comme un seul homme au pouvoir de Gaston Cusin. Au contraire, il fut continuellement secoué, jusqu'à la fin de l'année 1944, de querelles virulentes, voire suicidaires, compte tenu de sa position vis-à-vis du pouvoir exécutif. La présence au C.D.L. de René Caillier, et surtout celle de René Daste, un dirigeant de l'Unité Républicaine, au poste important de rapporteur de la Commission des municipalités du Comité, suscitèrent l'hostilité du P.C.F.⁴⁵ La fédération M.L.N., sous la direction de Delaunay, Guillet et autres, eut un grand succès et commença à faire de l'ombre à son concurrent, le Front National communiste.⁴⁶ Autant de raisons pour les communistes bordelais d'agir. Ils trouvèrent un personnage compromettant à travers lequel on pouvait atteindre bien des personnalités de la scène politique locale. Au moyen d'une vaste campagne de presse, ils firent à cet homme une publicité tout à fait imméritée qui tendait à le représenter comme un émule des fameux Bonny et Lafont.⁴⁷ C'était un nommé Bassard, industriel, membre du P.P.F. de Doriot, et qui fit l'objet d'une instruction judiciaire. Or, Bassard était à la fois un client de Caillier, avocat de son état, et en termes amicaux avec Daste. Ce dernier lui offrit (bien après la Libération) l'hospitalité de sa maison et lui procura des laissez-passer, par l'intermédiaire de Jean Renéteau, secrétaire adjoint de l'Unité Républicaine et de la Jeunesse du M.L.N. Daste étant également membre du M.L.N., il présenta un jour Bassard à Guillet comme «un ami», et Guillet, ignorant le danger, emmena les deux lors d'un déplacement dans une voiture officielle du M.L.N. Le 19 octobre, «La Gironde populaire» ouvrit le feu. Le lendemain, Daste et Renéteau furent arrêtés et internés; et Caillier appelé à témoigner sur la nature de ses relations avec Bassard. L'embarras de Guillet fut ridiculisé dans le journal communiste. Le 21 octobre, le C.D.L. exclut Daste et Caillier...et dans la foulée, Albert Clemenceau, commandant des F.T.P. communistes, qui venait d'être démasqué comme ancien membre du P.S.F., et mis en état d'arrestation.⁴⁸ Le 1^{er} novembre, l'organe du P.C.F. lança une campagne contre le vice-président du C.D.L., Jacques Lemoine, et contre son journal «Sud-Ouest».⁴⁹ Il publia intégralement un éditorial que Lemoine avait rédigé à «La Petite Gironde», le 11 décembre 1941, et au vu duquel il traita l'auteur de «collaborateur».⁵⁰ Lemoine se lava de ce soupçon en publiant en fac-similé, dès le lendemain, ses certificats de Résistance.⁵¹ Entre-temps, la pression communiste avait amené le M.L.N. à annoncer publiquement l'exclusion de Daste et de Renéteau, et à démentir véhémentement que Caillier et Bassard eussent jamais été affiliés à son organisation.⁵² A partir du 14 décembre, le journal communiste s'en prit au secrétaire du C.D.L., le socialiste Jean Costedoat: publiant le procès-verbal d'une déposition que celui-ci avait dû faire en 1941 sur le leader radical Odin, alors emprisonné, il lui reprocha d'avoir «accablé» le prisonnier.⁵³ Assigné en justice par Costedoat, le journal dut modérer ses ardeurs de justicier.⁵⁴ La succession des «affaires» au C.D.L. arriva à son terme avec la révocation de Williams, déjà évoquée.

Naturellement, Gaston Cusin ne tarda pas à commenter et à exploiter ces «vicissitudes».⁵⁵

45 Les autres membres de la commission: 1 rad.-soc., 1 F.N. (comm.), 1 S.F.I.O. Voir infra, chapitre 3.

46 Cf. La Gironde Populaire, 25 sept. 1944. Voir infra, chapitre 4.

47 Cf. les articles dans La Gironde Populaire des 19, 20, 21, 23 octobre; 1^{er}, 3, 17, 21 nov. 1944.

48 Cf. le communiqué du C.D.L. dans Sud-Ouest, 23 oct. 1944.

49 Voir infra, chapitre 8.

50 La Gironde Populaire, 10 nov. 1944. (avec le commentaire de Williams). L'article incriminé s'efforçait de contrebalancer les formules conventionnelles d'allégeance envers le Maréchal par un «L'Histoire seule jugera» volontairement ambigu.

51 Sud-Ouest, 11 nov. 1944.

52 Sud-Ouest, 4 nov. 1944.

53 Cf. La Gironde Populaire, 14. 15. 16. et 18 fév. 1944 [articles de Blascaux (rédacteur en chef) et de Williams].

54 Cf. Sud-Ouest, 19 déc. 1944.

55 Voir n.13.

Pourtant, une circulaire du parti socialiste avait mis en garde ses militants au sein des Comités Départementaux: »Il faut éviter qu'il [le C.D.L.] devienne un instrument d'agitation systématique. Il perdrait ainsi son autorité morale et donnerait des prétextes au gouvernement pour le(sic) réduire à l'impuissance.«⁵⁶

Dans le cas du C.D.L. girondin, on est presque tenté de dire qu'il se suffit à lui-même pour assurer sa neutralisation.

3. Première étape du rétablissement des institutions républicaines: Les municipalités

Le C.F.L.N. d'Alger, dans un souci de maîtriser le mouvement insurrectionnel et de prévenir l'arbitraire sous toutes ses formes, avait pris soin d'édicter des réglementations précises pour le renouvellement des conseils municipaux et généraux par l'ordonnance du 21 avril 1944, modifiée par une autre ordonnance du 12 août 1944.⁵⁷ Son application fut précisée par une circulaire du 7 septembre 1944, communiquée à la presse girondine, le 11 septembre, et accompagnée d'une mise en garde formelle contre toute installation illégale de municipalités.⁵⁸

Suivant les principes posés par l'ordonnance, furent maintenus en fonction les conseils municipaux élus avant le 1^{er} septembre 1939 et maintenus par Vichy, à condition de ne pas avoir démerité dans leur ensemble en servant ou en favorisant l'occupant et le gouvernement Pétain. Toutefois, le cas individuel de chaque conseiller devait être examiné et, en appliquant une interprétation extensive, »tout membre ou ancien membre d'une municipalité dont l'attitude au cours de l'occupation est restée trop passive et qui, étant donné ses responsabilités dans la commune, a ainsi favorisé les desseins de l'ennemi ou de l'usurpateur«, devait être écarté.⁵⁹ Les conseillers révoqués ou décédés furent remplacés par »les personnalités que la Résistance a révélées«, sur proposition des C.L.L. et après avis du C.D.L. Les municipalités nommées par Vichy (que ce fût dans leur ensemble, ou en reconduisant une partie des conseillers élus avant le 1^{er} septembre 1939) furent dissoutes, et à leur place devaient être rétablies les anciennes municipalités élues, à l'exception de ceux de leurs membres qui avaient accepté de servir sous Vichy.⁶⁰ L'effectif des conseils ainsi rétablis et recomplétés ne devait pas dépasser les deux tiers de l'effectif légal, afin de réserver des places aux représentants des prisonniers de guerre et déportés rapatriés ultérieurement.⁶¹ Les municipalités élues avant 1939 et maintenues par Vichy dont les deux tiers des membres étaient frappés d'indignité, furent dissoutes et remplacées par des »délégations municipales spéciales«, nommées sur proposition des C.L.L., et après avis du C.D.L., par le Commissaire de la République. Ceux des anciens élus qui étaient »restés fidèles à leur devoir« devaient être choisis »de préférence«. L'effectif de ces délégations spéciales était fixé au nombre immédiatement supérieur au deux tiers de l'effectif légal de l'assemblée dissoute. Vérifiant et entérinant les propositions qui lui

56 Circulaire n°3 du secrétariat général de la S.F.I.O., 18 sept. 1944 (Archives O.U.R.S.).

57 Le texte aussi dans: *L'Année Politique 1944/45*, p.431ss. Cf. en outre Peter NOVICK, *L'épuration française (1944-1949)*, Paris 1985, p. 168ss.

58 Cf. ADG 1W222 (circulaire n°1 du Ministère de l'Intérieur, 7 sept. 1944); *Sud-Ouest*, 11 sept. 1944 (communiqué du C.R.R.).

59 Cité d'après ladite circulaire (voir n.58). Il s'agissait d'une concession à la Résistance qui, nonobstant son respect de principe pour la légalité républicaine, ne voulait pas »réintégrer à leur place des maires qui [...] se sont abstenus de toute résistance«: Interview de G. Delaunay, président du C.D.L., à *Sud-Ouest*, 27 sept. 1944.

60 En exécution d'une loi du 16 nov. 1940, le gouvernement de Vichy avait dissous, dans de nombreuses localités, les conseils municipaux élus, et imposé par voie de nomination des délégations municipales entièrement à sa dévotion; celles-ci comprenaient souvent une partie des anciens conseillers, favorables au régime.

61 Dispositions des articles 3-5 de l'ordonnance.

furent soumises, le commissaire était invité à tenir compte « avant tout de l'esprit de la population » et de chercher à « favoriser l'union nécessaire entre le pays et la Résistance ». ⁶²

Le régime de cet article 7 laissait une plus grande latitude aux Comités de Libération qui redoutaient un retour massif et quasi automatique de l'ancienne classe politique, à la faveur du rétablissement des anciens conseils élus. Mais encore fallait-il qu'il fût applicable: aussi bien à Bordeaux que dans toutes les grandes communes de sa banlieue, les conseils municipaux avaient été dissous par Vichy, cas prévu aux articles 3 à 5 de l'ordonnance. ⁶³ Or, l'étude des tableaux de nominations révèle que dans aucune commune de plus de 10 000 habitants dans le département, il ne fut rétabli l'ancien conseil municipal dissous par Vichy. ⁶⁴ A Bordeaux, un très provisoire conseil de sept membres, institué le 29 août 1944, céda la place dès le 31 octobre à une délégation spéciale de 25 membres, présidée par le socialiste Audeguil. A Bègles, Talence et Pessac, les anciens maires S.F.I.O., suspendus par Vichy, réintégrèrent leurs mairies en tant que présidents des délégations spéciales. Des socialistes, également, remplacèrent les anciens maires de Mérignac et du Bouscat, un modéré et un néo-socialiste, élus avant 1939 mais investis par Vichy en 1941 pour présider des assemblées entièrement refondues. A Caudéran, localité orientée majoritairement à droite, la délégation spéciale était présidée par un modéré.

D'autre part, des statistiques en date du 15 novembre 1944, portant sur 408 des 554 communes de la Gironde, donnent les chiffres que voici. Elles sont divisées en cinq catégories: les municipalités qui furent (1) maintenues; (2) maintenues à l'exception de certains membres; (3) rétablies; (4) rétablies à l'exception de certains membres; (5) remplacées par des délégations spéciales. Dans le cas de la première catégorie, se trouvaient 250 communes, soit 61%; de la deuxième, 53 (13%); la troisième, 29 (7%); aucune dans la quatrième, 76 (19%) dans la cinquième. Pour le seul arrondissement de Bordeaux, les chiffres varient légèrement: (1) 89 = 60%; (2) - ; (3) 13 = 9%; (4) - ; (5) 45 = 31%. ⁶⁵

Deux conclusions s'imposent. Premièrement, les dispositions de l'ordonnance du 21 avril 1944 ont été – volontairement? – méconnues. Deuxièmement, le décalage entre les 61% (dans la moyenne départementale) de communes, le plus souvent rurales, où il n'y avait tout simplement aucun changement du personnel à la Libération, et les près de 100% de délégations spéciales dans la zone qui correspond à l'actuelle Communauté Urbaine de Bordeaux, est éclatant. Il donne à penser que ce fût aussi l'importance d'une commune et, partant, de l'enjeu politique qu'elle représentait, qui entraient en compte dans les décisions. La préférence des résistants pour la formule des délégations spéciales est évidente, mais elle semble avoir été moins marquée dans les petites communes. ⁶⁶ D'ailleurs, déjà les remaniements de conseils municipaux imposés par l'autoritarisme vichyssois, et auxquels les chambardements de la Libération ne constituaient que trop visiblement la réponse, avaient porté principalement sur les grandes communes.

Rarement, le nombre des anciens conseillers intégrés dans les délégations spéciales ne dépassa les limites d'une représentation purement symbolique; là aussi, l'ordonnance du 21 avril 1944 fut violée dans son esprit, sinon dans sa lettre. A Bordeaux, deux anciens élus seulement se trouvaient parmi les 25 membres de la délégation; au Bouscat, ils étaient 2 sur 19;

62 Dispositions de l'article 7 de l'ordonnance et explications de la circulaire du 7 sept. 1944.

63 Cf. ADG 1W186.188.195.201. Dans aucun cas, les deux tiers des conseillers élus (quorum requis par l'article 7) n'avaient été reconduits par Vichy.

64 Tableaux et rapport préfectoral du 15 nov. 1944, dans ADG 1W222.

65 D'une façon générale, la part des délégations spéciales était moins élevée dans l'ancienne zone nord, et plus élevée en zone sud. Comparée à la région de Nancy (6,5% de délégations), au Pas-de-Calais (31%), à la région de Montpellier (78%), au Tarn (79%), la Gironde, appartenant à la zone nord, se situait ainsi au juste milieu [Pourcentages (arrondis) calculés d'après FOULON, *Prise et exercice* (voir n.7) p.511s].

66 Cf. FOULON, *Les C.R.R.* (voir n.6) p.220ss.

2 sur 18 à Caudéran, 2 sur 19 à Mérignac; les chiffres les plus élevés se trouvaient à Talence et Pessac (7 sur 19 dans les deux cas), et à Bègles (10 sur 19).⁶⁷

Les infractions aux dispositions réglementaires n'étaient pas rares en la matière, et Foulon évoque brièvement une affaire qui se produisit à Bordeaux.⁶⁸ Etienne Ginestous, ancien membre radical-socialiste de la municipalité Marquet, avait été nommé par Cusin pour faire partie du «Conseil municipal provisoire» de Bordeaux, le 29 août 1944. Ayant démissionné de ses fonctions municipales au moment de la prise de pouvoirs par le gouvernement de Vichy, Ginestous «pouvait, à priori, être considéré comme personnalité résistante», et Cusin le préféra à un candidat désigné par le C.D.L.⁶⁹ Deux mois plus tard, le commissaire nomma la délégation spéciale sous sa forme définitive, et cette fois, il devait sacrifier Ginestous au C.D.L., lequel avait unanimement émis un vote hostile à l'égard de cet ancien élu, fondé sur la condamnation de son attitude «trop passive» sous l'occupation (l'intéressé avait 70 ans en 1940...). C'était décidément une interprétation particulièrement rigoureuse des normes. Mortifié, Ginestous se pourvut en Conseil d'Etat, le 29 janvier 1945, fondant sa requête notamment sur le principe de la priorité des anciens élus restés dignes. Dans sa défense, présentée le 16 août 1945 seulement, Cusin s'abrita derrière le vote du C.D.L. et justifia par ailleurs son action en alléguant l'article 7 de l'ordonnance du 21 avril 1944. Le Conseil d'Etat ne statua pas sur la réhabilitation de Ginestous, comme celui-ci l'avait espéré. En revanche, il mit à nu l'erreur d'application commis par le C.R.R. en basant ses décisions sur l'article 7 et non les articles 3 à 5 de l'ordonnance, et annula ses arrêtés pour excès de pouvoir.⁷⁰ Toutes les délégations spéciales ainsi nommées se trouvaient mises en cause d'un seul coup. Mais cela n'entraîna pas les vastes conséquences qu'on aurait pu attendre; «l'ordre résistant» s'imposa.⁷¹ Car la décision intervint beaucoup trop tard. Passablement secoué par l'épuration et submergé par une «marée de recours» en cette période exceptionnelle, le Conseil d'Etat ne rendit sa sentence que le 21 février 1947.⁷² La municipalité ainsi annulée avait été remplacée dès le 29 avril 1945 par une municipalité démocratiquement élue, et la décision restait sans portée pratique.⁷³ Le principal intéressé, enfin, était décédé depuis le 10 novembre 1945.

Etaient-ce là les «excès» commis par les Comités de Libération que fustigea le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, et qui leur vaudraient «la réprobation quasi unanime» de la population?⁷⁴ Le propos s'inscrit dans le cadre de la polémique entre le C.D.L. et les autorités administratives et allait paraître largement démenti par le verdict des électeurs.⁷⁵ Et puis, il oublia que certains «excès» ne pouvaient se faire sans la signature du commissaire de la République...

67 Dans les trois dernières communes, la majorité d'avant-guerre avait été de gauche, dans les autres de droite. Nous n'avons pas pu analyser si le taux d'élus reconduits par Vichy avait été plus ou moins élevé en fonction de ces nuances politiques.

68 FOULON, Les C.R.R. (voir n.6) p.222s, d'après le Recueil Lebon (1947): Sieur Ginestous, p.66s. Cf. le dossier complet dans ADG 1W223 (mémoire responsif du C.R.R.; texte intégral de la décision du Conseil d'Etat.), reproduit dans mon T.E.R. (voir n.1).

69 Ibid.: mémoire responsif. Voir en outre supra, chapitre 2 et n.28.

70 Se trouva ainsi également annulé le conseil provisoire dont le requérant avait fait partie.

71 FOULON, Les C.R.R. (voir n.6) p.222.

72 De 1944 à 1946, 4.385 dossiers étaient restés en instance au secrétariat du Contentieux, cf. Le Conseil d'Etat. Son histoire à travers les documents, Paris 1974, pp. 817ss. 824ss. 845ss. 862ss.

73 En cas de rétablissement de l'ancien conseil municipal, le C.D.L. aurait toujours pu écarter Ginestous sous prétexte des mêmes arguments.

74 Rapport du 21 avril 1945, ADG 1W223.

75 Voir infra, chapitre 5.

4. Mouvements de résistance et partis politiques

Issus d'organisations de la Résistance, ces groupements se transformèrent en mouvements de masse après la Libération, appelant les adhésions sur la base d'un programme inspiré par la charte du C.N.R. En l'absence de toute sélection, bon nombre d'opportunistes ou de velléitaires, dans un emballement passager, vinrent gonfler les effectifs de ces mouvements, disproportionnés par rapport à leur substance réelle. Se voulant au départ indépendants et ouverts à toutes les familles de pensée, les mouvements n'échappèrent cependant pas à la politisation; le M.L.N. devint un champ de manoeuvre du parti socialiste, le F.N. celui du parti de Thorez. Quand le parti socialiste relâcha enfin son contrôle sur le M.L.N., ce fut sous forme d'un divorce. La coalition électorale entre la S.F.I.O. et l'U.D.S.R. ayant échoué, les militants socialistes se retirèrent progressivement du M.L.N., principale composante de l'U.D.S.R. La S.F.I.O. se débarassa de cet allié malheureux, le rejetant dans les bras des radicaux, et se replia sur elle-même. Aussi la synthèse espérée, la relève des anciens cadres socialistes par de jeunes équipes issues de la Résistance échouèrent-ils.⁷⁶ Si le F.N. restait en bonnes relations avec le parti mère, c'était parce que les organisations satellites faisaient partie intégrante de la stratégie du P.C.F.; mais en tant que mouvement de résistance, le F.N. avait fait son temps dès 1945.

En Gironde, la fédération départementale du M.L.N., fondée début septembre 1944 par Gabriel Delaunay, prit un départ spectaculaire.⁷⁷ Jusqu'à son congrès de janvier 1945, le M.L.N. girondin organisa 330 réunions et enregistra 35 000 adhésions, chiffre qui ne devait être dépassé en Gironde que par le R.P.F. (estimé à environ 40 000–60 000 adhérents à son apogée en juin 1947). Dans les deux cas, le succès fut éphémère.⁷⁸ Si les socialistes étaient prépondérants dans la fédération (avec M. et Mme Delaunay, M. et Mme Guillet, Costedoat, Blanc, Euloge, Mothes, etc.), il n'y en avait pas moins des représentants d'autres familles politiques, de même que des résistants indépendants, dont quelques-uns rallièrent ultérieurement le R.P.F. (Seynat; Sère). Leur rapprochement visait à «former le noyau d'une majorité temporaire, mais solide» pour appuyer le gouvernement provisoire et contribuer au relèvement du pays.⁷⁹ Les modérés de l'Unité Républicaine, notamment, étaient nombreux à saisir la perche qui leur était tendue et à entrer au Mouvement: Ramarony, Mme Bouffroy, Berthelot, Reiss, Daste, Renéteau et autres.⁸⁰ Les attaques du P.C.F. contre Caillier, Daste et Renéteau visaient avant toute autre chose à empêcher le succès de cette stratégie de survie. Les communistes animaient le Front National qui devait, en Gironde, se contenter d'une deuxième place après le M.L.N. (le département votant en majorité socialiste, et la ville de Bordeaux, conservateur), mais qui exerçait, de concert avec l'organisation du P.C.F., une influence considérable sur l'aile gauche des socialistes, tant au M.L.N. qu'au parti. Car les rapports difficiles entre les deux partis marxistes, et leurs conflits, s'enchevêtraient sur les deux plans. La campagne pour l'unité des socialistes et des communistes dans un «Parti Ouvrier Français» fut particulièrement intense en Gironde.⁸¹ Ce ne fut donc guère un hasard si les communistes attaquèrent Costedoat qui, de par son attitude personnelle, risquait de faire obstacle à ce

76 Cf. *L'Année Politique 1944/45*, p.93ss et 227ss; Maurice DUVERGER, *Les partis politiques*, Paris 1976, 239.

77 Elle s'intitula d'abord «Rassemblement des Résistants pour la Reconstruction et la Rénovation de la France», habituellement abrégé «4R». Cf. *Sud-Ouest*, 6 sept. 1944.

78 *Sud-Ouest*, 22 janv. 1945; Bernard LACHAISE, *Les débuts du gaullisme en Aquitaine (1946–1955)*, dans *Gaullisme et Antigaullisme* (voir n.4) p.25s; *ibid.*, p.235; entretien avec G. Delaunay, 23 fév. 1988.

79 Réflexion rétrospective de Lemoine, proche du M.R.P., *Sud-Ouest*, 17 sept. 1945.

80 Sur les difficultés des modérés à la Libération, cf. en général, René RÉMOND, *Les droites en France*, Paris 1982, p.242; pour Bordeaux, cf. MACLEOD (voir n.16).

81 Cf. *bull.* n°47 (1^{er} mars 1945), n°63 (3 avril 1945), n°106 (27 juin 1945), n°122 (26 juin 1945), AN F¹4028–4029; Rapport spécial du C.R.R. sur l'activité des partis politiques dans la région de

rapprochement.⁸² A l'attaque brutale, succéda l'offensive de conciliation; les secrétaires fédéraux respectifs intervinrent pour »mettre fin à une polémique ... qui ne pouvait que nuire aux intérêts bien compris de deux organismes de Résistance, qui, demain, devraient n'en constituer qu'un«.⁸³ La direction fédérale des socialistes était prête à faire des pas vers une unité d'action sur le plan régional avec les communistes; ceux-ci poussaient à la réalisation de l'unité organique, c'est à dire la fusion, et à défaut d'un accord, cherchaient à acculer le parti frère à la défensive. Pierre-Emmanuel Guillet, le secrétaire socialiste, eut beau d'essayer de contenir le mouvement »unitaire« dans ses troupes; plusieurs sections locales défièrent les consignes de la direction nationale du parti et fusionnèrent avec des cellules communistes.⁸⁴ Guillet jugea la situation »extrêmement grave« et demanda l'appui explicite du Comité Directeur avant de procéder à des sanctions disciplinaires, par crainte des attaques communistes: »afin de ne pas donner l'impression de me livrer à ce que les communistes appellent des »manoeuvres anti-unitaires«.⁸⁵ En mars 1945 déjà, le Commissaire de la République avait observé que l'intensité de la campagne »unitaire« en Gironde laisserait croire que cette unité fût imminente.⁸⁶ Pour ne pas être débordé, Guillet décida de devancer le mouvement. En janvier 1946, en même temps que semblaient se rapprocher temporairement les socialistes et le P.C.F. sur le plan national, un »comité d'entente fédéral« fut créé en Gironde, uniquement en vue de »relations éventuelles pour des sujets déterminés et d'intérêt local«, comme l'affirma Treuillé, secrétaire administratif de la fédération dans sa réponse à Daniel Mayer qui lui avait rappelé avec insistance les instructions du parti, excluant toute coopération au niveau fédéral.⁸⁷ Or, Guillet proposa même un article au »Populaire«, organe national de la S.F.I.O., signé au nom de la »Commission de l'Unité de la Fédération de la Gironde«. Daniel Mayer critiqua cet article en des termes vigoureux et proscrivit l'emploi de la formule »comité d'entente« sur le plan fédéral, de même que celui du mot »unité«.⁸⁸ Quelques mois plus tard, la campagne pour l'unité fut brusquement arrêtée dans l'ensemble de la France par les reclassements politiques de l'été 1946.

D'une façon analogue, les dirigeants départementaux du M.L.N. eurent à défendre, contre la tendance fusionniste, la thèse de l'unité d'action limitée avec le F.N., impliquant la sauvegarde de l'indépendance organisationnelle du mouvement. Au congrès national du M.L.N. (25-28 janvier 1945), qui se prononça contre la fusion, Guillet, devenu l'homme fort de l'organisation régionale du mouvement après le départ de Delaunay, en plus de ses responsabilités à la S.F.I.O., défendit la thèse de l'unité d'action, conformément à la résolution du congrès départemental de Bordeaux.⁸⁹ Quelques sections locales pourtant, refusant en cela de reconnaître les décisions du congrès national, prirent la décision de fusionner avec les comités locaux du F.N., ou de quitter le M.L.N. en direction du F.N.⁹⁰

Bordeaux, 26 fév. 1946 (AN F¹4020); Correspondance fédérale S.F.I.O. Gironde, 1944-46, dr 1-2 (Archives O.U.R.S.).

82 Cf. La Gironde Populaire, 14 nov. 1944: première mise en garde à propos d'un incident qui avait opposé Costedoat à un dirigeant du F.N. → »Il y a des attitudes qui frisent la provocation. Les militants des partis voisins ont le devoir de ne pas l'oublier«. Ibid., 18 déc. 1944, sur »l'antisoviétisme« de Costedoat: »C'est peut-être son droit, mais pour nous, cette denrée est hitlérienne.«

83 Communiqué commun, signé par Williams (P.C.F.) et Guillet (S.F.I.O.), cf. La Gironde Populaire, 11 janv. 1945.

84 Circulaire n°14 du secrétariat général S.F.I.O., 9 déc. 1944, interdisant toute création de comités d'entente sur les plans local et départemental.

85 Lettre de Guillet au secrétaire général D. Mayer, 26 mai 1945 (Correspondance fédérale, voir n.81).

86 Voir n.81.

87 Lettre de Daniel Mayer, 7 janv. 1946; réponse de Treuillé, 16 mars 1946 (Correspondance fédérale, voir n.81).

88 Lettre du 19 mars 1946 (ibid.).

89 Cf. Sud-Ouest, 22 et 26 janv. 1945; L'Année Politique 1944/45, p.93ss.

90 Cf. AN F¹4028, bull. n°41 et n°47, 15 février et 1^{er} mars 1945.

Si la création de l'U.D.S.R. fut d'abord accueillie favorablement par la majorité du M.L.N. girondin, cela préfigura son divorce d'avec les socialistes locaux qui, s'étant déjà abstenus du vote sur l'alliance électorale au 37^e Congrès de la S.F.I.O., s'affrontaient avec la liste U.D.S.R. pendant la campagne pour les élections du 21 octobre 1945.⁹¹ Alice Delaunay, tête de liste de l'U.D.S.R. en Gironde et battue avec 5% des suffrages, se vit reprocher d'avoir enlevé un siège possible au parti socialiste et fut amenée par les attaques à démissionner du conseil municipal.⁹² De même, plusieurs sections socialistes exprimèrent leur hostilité à l'égard du M.L.N. et demandèrent le retrait du mouvement des militants socialistes, sous peine d'exclusion du parti.⁹³

Des tiraillements annoncèrent la fin de la cohabitation des différentes familles politiques au sein du M.L.N. Jean Odin, radical-socialiste, qualifia le mouvement de «monstre trigonocéphale», «mélange instable» d'opinions.⁹⁴ Un autre radical, Moynet, ne vit que des «confusions d'idées» dans les mouvements et voua la Résistance tout entière à une disparition dans les plus brefs délais, l'appelant à «se réconcilier» (sic!) avec le pays.⁹⁵ Lorsque le comité directeur national du M.L.N. exigea de toutes les formations fédérées d'adhérer au rejet des lois constitutionnelles de 1875 et à la Constituante unique et souveraine (le 7 juin 1945), les radicaux et les modérés girondins se retirèrent officiellement du M.L.N.⁹⁶ Mais Ramarony, soucieux de ménager la chèvre et le chou (à quelques semaines du référendum, l'Unité Républicaine de la Gironde allait encore vaciller entre le «Non-Oui» et le «Oui-Oui») permit à ses militants de rester au M.L.N. à titre personnel.⁹⁷

L'activité des mouvements de résistance s'essouffla après le retour des élections politiques. Les résistants s'intégrèrent progressivement à la vie politique ou disparurent de la scène. L'on pourra y voir une déception de leurs espoirs ou un processus inévitable, attirant tout naturellement les plus «politiques» d'entre eux vers les partis; le débat reste ouvert. Maurice Bourguès-Maunoury, C.R.R. à Bordeaux, et dont l'itinéraire allait mener de la Résistance militaire à la Présidence du Conseil, tint à souligner que «si la Résistance, en tant que mouvement, n'a pas tenu les promesses que l'on pouvait espérer ..., il n'en demeure pas moins ... qu'on ne saurait conclure à [sa] faillite ...»⁹⁸

5. Vers les premières élections

L'arrêté du 31 octobre 1944 de Gaston Cusin, quoique cassé ultérieurement par le Conseil d'Etat, avait doté la ville de Bordeaux d'une municipalité provisoire, dont le dosage politique faisait la part belle aux socialistes, tout en réservant une place importante aux modérés, force traditionnellement dominante dans la ville. La délégation municipale allait se présenter quasi intégralement aux premières élections municipales du 29 avril 1945, comme le noyau d'une liste commune réalisée dès le premier tour de scrutin.⁹⁹

91 Pour le vote au congrès, cf. B.D. GRAHAM, *French Socialists and Tripartism*, Londres/Canberra 1965, p.270s.

92 Cf. ADG 1W89; Procès-verbaux du Conseil Municipal de Bordeaux, 29 nov. 1945.

93 Cf. motion du groupe Calixte Camelle, Bordeaux, 25 janvier 1946 (Correspondance fédérale, voir n.81).

94 Allusion à la troïka du directoire régional M.L.N., composé de Guillet (S.F.I.O.), Moynet (rad.-soc.), Ramarony (U.R.) – L'Action Radicale, 31 mars 1945.

95 L'Action Radicale, 7 avril 1945.

96 Cf. Sud-Ouest, 13 et 15 juin 1945.

97 Bull. n°122, 26 juill. 1945 (AN F¹4029).

98 Rapports du 1^{er} et du 15 nov. 1945 (AN F¹4020); il insiste sur le grand nombre de résistants élus.

99 Organisées au scrutin de liste majoritaire; la liste victorieuse étant passée au premier tour, le deuxième (13 mai) n'eut pas lieu à Bordeaux. Ailleurs dans le pays, il y avait plus souvent fusion des listes au deuxième tour avec répartition proportionnelle en fonction des résultats du premier.

La constitution de ces listes communes englobant, dans des proportions variables, des candidats appartenant à tous les partis et mouvements membres du C.N.R., était très discutée depuis la fin de l'année 1944. Listes »communes« ou »uniques«: la confusion terminologique s'installa dans le débat; elle fut parfois volontaire. Ces listes constituaient-elles la nécessaire union sacrée de toutes les forces de rénovation, ou plutôt une atteinte aux libertés politiques? Elles furent prônées avec insistance par le P.C.F. et le F.N., qui comptaient gagner en jouant la carte de l'entrisme; le M.L.N. les approuva par esprit oecuménique et parce qu'il ne se sentait en mesure nulle part dans le département, pas plus que le F.N. d'ailleurs, de former des listes sous sa propre bannière.¹⁰⁰ Si certains C.D.L. dans le pays avaient voté des résolutions qui posaient la formule de la liste commune en principe obligatoire, le C.D.L. girondin se borna à une chaude recommandation. Une minorité des socialistes bordelais auraient préféré que leur parti affrontât seul l'épreuve, mais leurs leaders et la majorité des militants optèrent pour la liste commune à domination socialiste.¹⁰¹ Les radicaux étaient viscéralement hostiles à cette formule et le manifestaient par la voix de leur secrétaire Moynet – jusqu'à ce que leur chef stratège Odin désavouât ce dernier, et donnât la consigne de la participation, seule manière d'assurer cinq sièges à son parti.¹⁰² L'Unité Républicaine, en principe opposée à la liste commune, préféra s'y rallier, en cette période où les valeurs de droite ne semblaient plus avoir cours.¹⁰³ Avec l'autre parti de la droite, la Fédération Républicaine, elle se partagea un contingent de onze sièges (sur trente-six). Le M.R.P. bordelais enfin fut le grand absent de la campagne. Sa fédération girondine avait difficilement pu être constituée autour du P.D.P. de Frédefon, à la mi-février seulement, trop tard pour faire valoir son influence: sur la liste commune, Frédefon figura comme son seul représentant.

Si au chef-lieu, l'accord se fit sur la liste commune dès le premier tour, les partis politiques – et surtout ceux d'entre eux qui, au fond d'eux-mêmes, persistaient à la désapprouver – ne s'en essayèrent pas moins à expérimenter des stratégies différentes à la périphérie. Dans certaines communes de la banlieue, les listes communes n'étaient que des listes d'union des gauches (Mérignac, Pessac); ailleurs, elles étaient parfois présidées par un modéré, selon le tempérament de la commune, sans pour autant donner la majorité à la droite; par exemple à Caudéran. Dans tous les cas, les partis de la gauche formèrent le noyau de la liste commune, et la constitution d'une union plus large fut parfois empêchée par un échec des négociations droite-gauche, ce qui donna lieu à des coalitions de circonstance sur la droite de la liste. Ainsi, au Bouscat et à Pessac, les radicaux s'allièrent avec les modérés. Ensuite, il y eut les listes homogènes classiques. Celle de la S.F.I.O. à Floirac l'emporta aisément au premier tour. A Bègles, le coude-à-coude des socialistes et des radicaux, incapables de se mettre d'accord, permit aux communistes d'enlever la mairie au second tour.

L'opportunité d'élections avant la fin de la guerre et le retour des prisonniers, n'était pas unanimement admise; c'est pourquoi, apparemment, personne ne crut, jusqu'à la mi-avril, que le gouvernement allait vraiment appeler le peuple aux urnes à la date fixée. Les observateurs firent état d'une campagne électorale tardive et très morne.¹⁰⁴ La liste commune ne fut présentée au public que le 19 avril 1945; sur 36 candidats, elle comprit 21 des 26 membres de la délégation spéciale. Deux listes dissidentes, incomplètes, furent hâtivement échafaudées, le 24 et le 27 avril respectivement. Les nombreux fidèles de l'ancien maire Marquet se terraient, se donnant comme consigne de vote d'éliminer les »rouges« de la liste commune par la

100 Cf. Sud-Ouest, 12 mars 1945.

101 Cf. les rapports de la direction régionale des Renseignements Généraux, conservés dans: ADG 1W223, qui nous documentent sur toute la campagne municipale de 1945.

102 Moynet: »La liste unique, c'est la dictature« (Sud-Ouest, 27 fév. 1945); Odin préféra y voir une sorte de proportionnelle, rappelant avec pertinence le précédent de la municipalité de ...1912! (L'Action Radicale, 17 mars 1945).

103 Cf. Sud-Ouest, 6 mars et 14 avril 1945.

104 Rapports préfectoraux du 19 et du 21 avril 1945, ADG 1W223.

modification de leurs bulletins. Les pronostiqueurs dressaient des scénarios toujours plus pessimistes: une abstention massive, un »panachage« excessif iraient ôter toute valeur à ce scrutin. Dans les communes rurales, on éprouverait »le plus vif désir de se »débarasser« des municipalités provisoires installées par les Comités de libération ... qui se sont trop souvent hélas »imposées« pour vider des querelles de clocher ... Aussi doit-on s'attendre à ce que ces municipalités ... enregistrent un cuisant échec.«¹⁰⁵

Le jour du scrutin devait dissiper ces craintes. Ni abstention ni »panachage« ne faussèrent le scrutin, et la liste commune passa au premier tour avec tous ses candidats et 83,7% des suffrages exprimés. Un seul membre de la délégation spéciale de Bordeaux échoua aux élections, candidat sur une liste battue. Les présidents des délégations spéciales devinrent maires élus: Audeguil (Bordeaux); Brettes (Mérignac); Castanet (Caudéran); Lasserre (Talence). Lerousseau (Bègles) et Mazars (Floirac) ne s'étaient pas représentés, et seul Marcade (Pessac) fut censuré par l'électeur pour des raisons personnelles, alors que toute sa liste passa au premier tour. Comme dans la plupart des petites communes rurales, nous l'avons vu, il n'y avait pas eu de délégations spéciales, les élections n'y eurent pas la signification d'une sanction de la Résistance par le suffrage universel. Par ailleurs, 58% des conseillers municipaux désignés à la Libération furent élus en avril 1945, dans la moyenne du département.¹⁰⁶ A Bordeaux, le pourcentage encore plus élevé des conseillers désignés »ré«-élus signifia un quitus clair et net donné à la municipalité provisoire. L'électorat exprima ses préférences en donnant aux candidats modérés de la liste commune 53.531 suffrages en moyenne, alors que la moyenne de la liste toute entière était de 50.369 par candidat, celle des socialistes de 48.123 et celle des communistes de 44.441, celle des radicaux enfin de 51.193.¹⁰⁷ La répétition générale avait donné satisfaction; la marche vers la restauration de la vie politique et des institutions devait s'accélérer par la suite.

6. Le Comité de Libération tenu à l'écart: La vie politique rentre dans son cadre traditionnel

Une fois l'échelon municipal des institutions politiques reconstitué, l'essentiel de la tâche du C.D.L. était achevé.¹⁰⁸ Bien malgré lui, le C.D.L. le reconnut implicitement en avançant une multitude d'arguments en faveur d'un report des élections. Et lorsque le gouvernement annonça son intention de reconstituer provisoirement, avant même la première consultation électorale, les conseils généraux, et demanda aux C.D.L. de faire des propositions à cet effet, le Comité de Libération de la Gironde s'y refusa.¹⁰⁹ Il protesta contre le régime d'épuration particulier qui allait être appliqué aux anciens élus cantonaux, seule catégorie d'élus à ne pas être mis à l'écart automatiquement pour avoir accepté de siéger sous Vichy, à condition que cette nomination par le gouvernement de l'»Etat Français« n'eût fait que confirmer un mandat électoral. Comme la fédération socialiste qui ne voulait voir reconduits que les quatorze conseillers suspendus par Vichy, et qui protesta auprès du secrétariat général du parti pour faire pression sur leur camarade ministre Tixier, le C.D.L. voulait s'adjoindre ces quatorze conseillers pour reconstituer le Conseil Général; en fait, il voulait simplement se substituer à

105 Ibid.

106 FOULON, *Les C.R.R.* (voir n.6) p.224.

107 Audeguil arriva en quatrième avec 54.947 suffrages: signe de la faiblesse de sa prétention au leadership? Voir Danielle AUDIGEY, Fernand Audeguil à la mairie de Bordeaux, dans: *Gaullisme et Antigaullisme* (voir n.4) pp.91-100; cf. *ibid.* p.236.

108 FOULON, *Les C.R.R.* (voir n.6) p.224.

109 Cf. compte rendu dans: *Sud-Ouest*, 30 déc. 1944.

ce dernier, en attendant les élections.¹¹⁰ Oubliant volontairement qu'il n'était pas plus que le gouvernement une émanation du suffrage universel, le Comité condamna le principe des nominations provisoires par l'autorité comme antidémocratique. Il refusa par conséquent d'y concourir en exerçant son droit d'avis et interdit même à ses membres d'accepter une nomination à un siège de conseiller général sans son consentement explicite. Sachant qu'en même temps, le C.D.L. étudiait des propositions en comité secret, les autorités ne prêtèrent pas trop d'importance à cette décision.¹¹¹ Seuls les délégués communistes au C.D.L. prirent l'initiative d'envoyer au préfet des propositions (qui leur accordaient généreusement un nombre de sièges très élevé...). La majorité du C.D.L. resta sur ses positions, et dans la minorité, l'on vit les communistes voter avec la droite. Confronté à une fin de non-recevoir catégorique, le Comité finit par céder à la veille des élections municipales.¹¹²

Les listes communes ayant quelque peu voilé le nouveau rapport de forces au scrutin municipal, les partis éprouvèrent grand besoin de redéfinir leurs positions, tant par rapport au choix politiques et constitutionnels qui les attendaient sur le plan national, qu'en ce qui concernait leurs rapports sur le plan local.¹¹³ Les élections cantonales des 23 et 30 septembre 1945 allaient en offrir la possibilité; elles trouvèrent tous les partis à leur poste de combat – sauf le M.R.P. qui n'avait toujours pas rattrapé son retard initial, et qui ne devait jamais réussir son implantation en Gironde sur les plans municipal et cantonal.¹¹⁴ L'élection cantonale allait tourner au «désastre» pour les républicains populaires; ils n'eurent alors aucun élu.

Les radicaux, ayant repoussé une offre d'alliance électorale de l'Unité Républicaine, pratiquèrent la «discipline républicaine» avec les partis de la gauche (parmi lesquels se rangeait aussi la Jeune République), auxquels tout les opposait pourtant, tant en matière de politique économique et sociale qu'en matière constitutionnelle. Une tactique électorale qui satisfaisait aux traditions du parti plus qu'elle ne correspondait à sa politique du moment; le secrétaire fédéral Moynet qui, lui, était partisan d'un net virage à droite, ne tarda pas à en tirer les conséquences et quitta les «rad-soc» en direction du P.R.L. (en janvier 1946).

Après de dures épreuves (la scission néo-socialiste dans les années trente, puis l'épuration sévère de ses cadres: un «paul-fauriste» exclu posa sa candidature symbolique contre Audeguil dans le septième canton de Bordeaux), la fédération socialiste de la Gironde s'était de nouveau consolidée.¹¹⁵ Les élections cantonales lui accordèrent un triomphe qui n'en cachait que mieux des lendemains qui allaient déchanter. Les socialistes enlevèrent cinq des sept cantons de Bordeaux, 20 sur 50 sièges au total, et la présidence de l'assemblée départementale.

Si les communistes n'obtinrent que deux sièges, leur électorat avait néanmoins fortement progressé (de 10,8% à 15,9%): le vieux mode de scrutin cantonal avait fait son effet. Le maintien de cette loi électorale désuète n'était guère fait pour briser le traditionnalisme foncier de l'assemblée départementale, lequel résista au déplacement des bulletins lors des élections de septembre 1945. La droite s'effondra alors: recul de 30,8% avant-guerre à 12,5%, et de 17 à 10 sièges (une liste isolée, dite d'Action Civique des Prisonniers, elle aussi orientée à droite, fit 7,3% et obtint deux sièges). Les radicaux réalisèrent un progrès très sensible en Gironde, passant de 8,6% à 17,9%, mais n'obtinrent qu'un siège de plus par rapport à 1939 (de 11 à 12), car la discipline de vote à gauche joua le plus souvent en faveur des socialistes, qui

110 Cf. Correspondance fédérale S.F.I.O. (voir n.81); Sud-Ouest, 12 janv., 7 et 14 fév. 1945. Ce genre d'aspirations était peu ou prou commun à tous les C.D.L., cf. le rapport d'activité de la commission politique du C.D.L. du Cantal, déc. 1944 (AN F¹4020).

111 Rapport du C.R.R., bull. n°36 du 3 fév. 1945, AN F¹4020.

112 Rapport de renseignement, 20 avril 1945, ADG 1W223.

113 Cf. L'Année Politique 1944/45, p.200ss.

114 Cf. Pierre LETAMENDIA, Le M.R.P. et le gaullisme en Aquitaine, dans: Gaullisme et Antigauillisme (voir n.4) p.59s.

115 Cf. Les Néo-Socialistes girondins (Cahiers de l'I.A.E.S. n°7) Bordeaux 1988.

augmentèrent leurs suffrages de 21% à 30,9%. Après ce succès provisoire, les radicaux girondins allaient être cruellement démentés dès la première consultation nationale.

Symbole de la continuité, le Conseil Général reçut douze conseillers d'avant-guerre réélus, dont quatre avaient même siégé sans désemparer depuis 1934 ou 1937. L'on y vit toujours dominer les habitués médecins de campagne, propriétaires-viticulteurs et autres exploitants agricoles ou forestiers; 33 sur 50 conseillers étaient maires de leurs communes. Une innovation toutefois: en la personne d'Audeguil, grand amateur du cumul des mandats, la Ville s'arrogea pour la première fois la présidence du Conseil Général, ce qui était contraire aux usages de cette assemblée au caractère de «chambre d'agriculture».

Dans la campagne pour le référendum et les élections, le C.D.L. girondin se trouvait de plus en plus à l'écart. Ses prises de position sur le problème constitutionnel n'eurent aucune influence sur les électeurs, chacun desquels suivit les consignes du parti de son choix.¹¹⁶ Les autorités, également, ne firent plus grand cas des résolutions, vœux et ordres du jour dont elles furent submergées par le Comité. Pierre Bertaux, commissaire de la République à Toulouse, avec une ironie caustique qui se nourrit du souvenir de relations souvent assez conflictuelles, a raillé dans son livre l'activité de «son» C.D.L. de Haute-Garonne qui «n'a pas trouvé son niveau concret et efficace d'activité, entre l'appel aux grands principes et la fixation du prix des porcelets».¹¹⁷ Cependant, même en matière de «porcelets», le Conseil Général nouvellement élu se considérait désormais comme seule instance compétente; et il le fit sentir au C.D.L. qui dépendait de son budget de fonctionnement. Lorsque le Comité dut demander à l'assemblée départementale de régler des impayés occasionnés par la grande manifestation pour les «Etats Généraux de la Renaissance Française», il fut assez vivement critiqué, et le rapporteur du budget, Raymond Guyon, annonça qu'il allait se réserver «un droit de regard ultérieur sur la comptabilité du C.D.L.».¹¹⁸ Au plus tard après les élections nationales d'octobre, l'existence du C.D.L. de la Gironde devint purement fantomatique.¹¹⁹

7. En avant vers la Quatrième République

La double consultation du 21 octobre 1945 marqua la fin de cette première période du provisoire. Le pays était de nouveau doté d'assemblées démocratiquement élues à tous les échelons. Et il était déjà évident que la création d'un «parti de la Résistance» n'avait pas eu lieu et que le débat politique s'exprimait à travers les seuls partis politiques.

Les résultats du référendum du 21 octobre 1945 en Gironde (97,7% et 77,7% de «Oui» respectivement) furent sensiblement conformes à la moyenne nationale, tandis que le rejet réitéré des Constitutions aux deux consultations référendaires de 1946 (59 et 55% de «Non») allait traduire un tempérament spécifique des électeurs girondins.¹²⁰ Après l'élection à la première Constituante, la fédération socialiste se trouva virtuellement au faite de sa puissance, avec 37,6% des suffrages et quatre députés sur les neuf du département, plus le contrôle du Conseil Général et des mairies les plus importantes. Mais la crise la guettait, et au bout d'un an, les socialistes devaient perdre 16,3 points et la moitié de leurs sièges. Mouvement inverse chez les radicaux girondins: un réveil brutal en octobre 1945, où ils n'eurent aucun élu, leur défaite étant due à la fois au scrutin proportionnel, «inique» à leurs yeux, et à la chute de leurs suffrages de 8,8% (1936) à 5,9%.; ensuite, le déchirement de leurs dirigeants (Odin et Roy) qui dispersa un vote radical recrudescant (8,8%) sur deux listes différentes, le 2 juin 1946: aucun élu de part et d'autre; finalement, la résurrection miraculeuse en novembre 1946, après l'arrivée de Chaban-Delmas: 18,6% et deux sièges, à égalité avec toutes les autres formations.

116 Sud-Ouest, 25 juill. 1945.

117 Pierre BERTAUX, *Libération de Toulouse*, Paris 1973 (*La Libération de la France*, 16) p.173.

118 Procès-verbaux du Conseil Général de la Gironde, séance du 28 nov. 1945.

119 Rapport du C.R.R., 15 nov. 1945 (AN F¹4020).

120 Elections et référendums: cf. ADG 1W9-11, 1W65 et 1W89-94.

Aux élections nationales, le M.R.P. girondin se montra enfin à la hauteur de ses ambitions; à sa tête, un prestigieux candidat «parachuté», père de ministre: Henri Teitgen. Ayant obtenu d'abord 15,2% et un siège, le M.R.P. progressa ensuite à 25,7% et trois sièges; après quoi il rechuta à 19,6% et perdit un siège: conséquence, sur le plan électoral, de son soutien à la Constitution.

Battus aux élections cantonales, les modérés girondins (Unité Républicaine, puis P.R.L.) se ressaisirent dès octobre 1945; s'ils restaient nettement en retrait par rapport à leurs scores d'avant-guerre, ils réussirent beaucoup mieux d'abord que les radicaux à stabiliser leur position: avec des pourcentages variant entre 15,8 et 19,8%, ils obtinrent deux sièges à toutes les consultations. En revanche, les modérés n'eurent aucun Conseiller de la République en décembre 1946, les quatre sièges de la Gironde étant partagés entre la S.F.I.O., le M.R.P., le R.G.R. et le P.C.F.

Ce dernier prouva ainsi la solidité de son implantation dans le département. Certes, il n'y tenait pas la première place, et notamment sa présence au Conseil Général était faible. Mais ses suffrages étaient constamment en progression (15,8–15,9–19,2%), et de par sa grande activité de propagande, le parti était fortement présent dans la vie politique du département, comme nous l'avons d'ailleurs vu à propos des «affaires».

8. La bataille de la presse bordelaise

Asservie à des intérêts économiques et des groupes de pression, financée par des canaux occultes, mêlée à tous les scandales politico-financiers, la presse française, depuis l'entre-deux-guerres, n'avait plus de réputation à perdre. Ayant collaboré avec l'occupant de la manière la plus notoire, elle fit l'objet d'une répression sévère à la Libération.¹²¹ Aussi la Résistance revendiqua-t-elle que désormais, la presse devait être libre de la pression gouvernementale et des puissances d'argent et ne dépendre que de «la seule conscience des journalistes et des lecteurs». ¹²² Mais comme la presse constituait un secteur politiquement sensible, l'élaboration de son nouveau statut donna lieu à une véritable «bataille», à l'histoire de laquelle Bordeaux a fourni une très belle page.¹²³

Si la liberté de la presse (consacrée par la Déclaration des Droits et la loi républicaine de 1881) fut rétablie dans le principe, le gouvernement provisoire institua en fait tout un système de contraintes: contrôle préventif des informations, censure militaire, et surtout l'autorisation préalable de paraître et le rationnement du papier.¹²⁴ Tous les journaux ayant continué ou commencé à paraître sous l'occupation, furent suspendus, et des poursuites judiciaires engagées contre leurs responsables. Leurs installations furent placées sous séquestre judiciaire et confiées à des administrateurs provisoires, qui devaient mettre ces biens à la disposition de la presse nouvelle au moyen de contrats d'impression ou de sous-location.

A la place de la presse suspendue, furent autorisés à paraître par le Ministre de l'Information de plein droit, les journaux ayant volontairement cessé de paraître sous l'occupation ou nés dans la clandestinité. D'autres journaux nouveaux furent habilités spécialement par le Commissaire de la République ou le Commissaire régional à l'Information, suivant cette maxime: «Il sera en particulier désirable, lorsqu'une partie des directeurs ou des rédacteurs d'un journal

121 Cf. NOVICK (voir n.57) p.191ss.

122 Projet de déclaration des droits et devoirs de la presse libre, rédigé par Albert Bayet et Claude Bellanger (nov. 1945); reproduit (p.318ss) dans: Claude BELLANGER, *La presse française de la IV^e République*, dans: *Histoire générale de la presse française*, publiée sous la dir. de Claude BELLANGER, Pierre GUIRAL, Jacques GODECHOT, Fernand TERROU, t.IV: De 1940 à 1958, Paris 1975, pp.271–456.

123 Le terme «bataille» est de J.-P. RIOUX, *La France de la Quatrième République*, t.1 (1944–1952), Paris 1980 (*Nouvelle Histoire de la France Contemporaine*, 15), p.294.

124 Cf. Fernand TERROU, *L'évolution du droit de la presse de 1944 à 1958*, dans *Histoire générale de la presse française*, t.IV (voir n.122) pp.183–270, notamment pp.191ss. 196ss. 199–210.

suspendu s'étaient nettement dissociés de la politique de ce journal, de leur confier de préférence le soin d'assurer la publication d'un journal nouveau, mais destiné aux mêmes catégories de lecteurs.¹²⁵

A Bordeaux, furent supprimés dès le 28 août 1944: »La Petite Gironde« (républicain de droite), deuxième quotidien régional de France avant la guerre (tirage en 1939: 325 000 exemplaires); »La France de Bordeaux et du Sud-Ouest« (radical-socialiste, 180 000 exemplaires); enfin »La Liberté du Sud-Ouest« (droite catholique, 25.000 exemplaires).¹²⁶ Sur les presses de »La Petite Gironde«, Jacques Lemoine, l'ancien rédacteur en chef de ce journal, renvoyé en 1942, lança »Sud-Ouest«, un quotidien d'information indépendant, »destiné aux mêmes catégories de lecteurs« que son prédécesseur.¹²⁷

Dans les locaux de l'ancienne »France«, un deuxième quotidien fut édité, »La Nouvelle République de Bordeaux et du Sud-Ouest«, l'organe d'abord officieux, et bientôt officiel, du M.L.N. Le »Courrier Français« (chrétien-social), successeur du »Témoignage Chrétien« clandestin, parut sur les presses de la »Liberté«. ¹²⁸ Plus tard, en vertu d'un arbitrage de Gaston Cusin, le parti communiste avec »La Gironde Populaire«, le Front National avec »Victoire« et les Corps Francs de la Dordogne avec »France Libre«, obtinrent chacun un quotidien. Le premier devait se partager les locaux de »La France« avec »La Nouvelle République«, »Victoire« était tenue de cohabiter avec le »Courrier Français«, et »France Libre« allait être portée sur le dos par »Sud-Ouest«, obligé de lui céder l'une de ses deux pages: les lecteurs ébahis trouvèrent, dès le 15 septembre, au recto »Sud-Ouest«, au verso »France Libre«. Cela enleva une bonne partie de son avantage initial (le tirage autorisé le plus élevé, la typographie de »La Petite Gironde« sur un format exceptionnel) à »Sud-Ouest«, qui prit néanmoins un bel essor, suivi à distance par »La Nouvelle République«. La concurrence arrivait loin derrière.¹²⁹

Les penseurs de la réforme considéraient qu'en plus de l'information, la »mission« de la presse nouvelle était de »défendre des idées et de servir la cause du progrès humain«. Par conséquent, »dans toute société de presse, la majorité assurant le contrôle de l'entreprise [devait] appartenir soit à un groupement politique ou idéologique ...«, soit au collectif de ses fondateurs et collaborateurs.¹³⁰

Or, voilà que, dans l'effervescence de la Libération et par suite de la concurrence sévère entre les journaux, ces revendications se trouvèrent grossièrement réduites à ce cri de guerre: il n'y aurait de presse légitime que celle patronnée par les partis et les mouvements de la Résistance! L'indépendance d'un journal constituait le »danger réel qui menacerait la Démocratie«, selon le quotidien communiste de Bordeaux. Car, expliqua-t-il, »des généreux capitaux sommeillent« partout dans le pays, et »à leur service, une foule d'hommes désintéressés de la 5^e colonne s'empresseraient de lancer toute une série de quotidiens à odeur de trust«. ¹³¹ N'étant pas cautionné par un mouvement de résistance, »Sud-Ouest« ne serait que »le succédané«, la continuation »camouflée« de »La Petite Gironde«. ¹³² Une autre argumentation, plus souple, prétendit ne pas nier aux journaux indépendants le droit d'exister (après tout, ceux-ci avaient été agréés par le C.R.R. et le C.D.L.), mais stipula un droit de priorité de

125 Circulaire du Secrétariat général provisoire à l'Information, 25 août 1944; citée dans: Note sur la presse (voir n.134); cf. aussi Sud-Ouest, 1^{er} nov. 1944.

126 Chiffres de Pierre ALBERT, La presse française de 1871 à 1940, dans: Histoire générale de la presse française (voir n.122), t.III: De 1871 à 1940, Paris 1972, p.604ss.

127 Tout en ayant évolué vers le M.R.P. (sans y adhérer), Lemoine continua de servir la clientèle modérée.

128 Cf. Sud-Ouest, 4 nov. 1944.

129 Tirages en 1946: Sud-Ouest 265 000; Nouvelle République 160 000; La Gironde Populaire 39 000; Le Courrier Français 12 000 (édition dominicale 80.000); cf. BELLANGER (voir n.122) p.291.

130 Art.9 du projet de déclaration (voir n.122).

131 La Gironde Populaire, 9 nov. 1944.

132 Ibid., 9 nov. 1944; les arguments ont une fâcheuse ressemblance avec ceux utilisés par »L'Humanité« contre »Le Monde«, cf. L'Année Politique 1944/45, p.143ss.

«la presse des mouvements de la Résistance» sur «la presse de personnalités résistantes» qui devrait se refléter dans la répartition des imprimeries.¹³³

Dans le même but, le journal du P.C.F., «Victoire» du F.N., et «France Libre» (usurpant le sigle du M.L.N.), se constituèrent en «Association des journaux de la Résistance de Bordeaux», et amenèrent le congrès de la Fédération de la Presse, réuni à Paris le 27 octobre 1944, à refuser l'admission des trois quotidiens indépendants de Bordeaux: «Sud-Ouest», «La Nouvelle République» et «Courrier Français». Le soi-disant «scandale de la presse bordelaise» était né. Et «La Gironde Populaire» du 1^{er} novembre de renchérir: «Dans toutes les grandes villes de France, les journaux sont immédiatement devenus, dès la Libération, le bien effectif des seules organisations de Résistance. A Bordeaux, on a changé les titres, et tout a continué comme par le passé.»

Le M.L.N. girondin s'empressa alors de conférer le statut d'organe officiel à «La Nouvelle République»; le comité directeur national lui interdit toutefois d'étendre son patronage à «Sud-Ouest», à en croire une note d'information des socialistes sur les tribulations de la presse bordelaise.¹³⁴ Mme Delaunay du M.L.N., déléguée à l'Assemblée Consultative, intervint au Ministère de l'Information en faveur de «Sud-Ouest», au grand déplaisir des communistes.¹³⁵ Le journal proclama sa détermination de défendre son indépendance. La note d'information socialiste épousa sa cause: «La question théorique qui se pose donc au sujet de «Sud-Ouest» et qui dresse la Fédération de la Presse contre les circulaires gouvernementales d'Alger et de Paris, et de (sic) M. Albert Bayet contre M. Taitgen (sic) est de savoir si un journal n'a le droit de vivre que s'il a derrière lui un mouvement de résistance. ... Il ne doit d'ailleurs pas y avoir dans la presse nouvelle seulement des journaux politiques. Il est indispensable qu'il y ait de grands journaux d'information. ... C'est [...] la position du Gouvernement qui a toujours marqué sa volonté de faire respecter la liberté de la presse au même titre que la liberté syndicale. Il y a là une question de principe dont on ne saurait sous-estimer l'importance, c'est toute la question de la constitution de la Presse Française qui est en jeu.»¹³⁶

Une commission d'enquête de la Fédération de la Presse, venue examiner la situation de la presse à Bordeaux, les 8 et 9 décembre 1944, n'y vit pas de «scandale», mais demanda que «Sud-Ouest» se placât sous le patronage d'un mouvement et qu'il cédât l'imprimerie de l'ancienne «Petite Gironde» à «La Nouvelle République» et à «La Gironde Populaire».¹³⁷ L'exécutif de la fédération, sous la présidence d'Albert Bayet, demanda néanmoins la suppression pure et simple de «Sud-Ouest» au ministre, qui n'y donna pas suite. Les polémiques à Bordeaux se turent momentanément.¹³⁸

Au mois de septembre, «La Gironde Populaire» renouvela la polémique, dénonçant Lemoine comme étant le simple prête-nom de ses maîtres de toujours, «l'homme des trusts». Devant le C.D.L., lequel avait été saisi par son confrère Guillet de «La Nouvelle République», et face à la contradiction d'Henri Chassaing de «La Gironde Populaire», Lemoine dut démentir tout lien personnel ou matériel entre la société d'édition de «Sud-Ouest» et celle de «La Petite Gironde». Une motion de confiance en sa faveur n'obtint pas la majorité, et le C.D.L. déclara simplement qu'il entendait «prendre acte» des différents points de vue, et «pass[er] à l'ordre du jour».¹³⁹

La guerre des éditoriaux fit rage dans la presse bordelaise tout au long de l'automne 1945.

133 La Gironde Populaire, 6 nov. 1944.

134 Document rédigé entre fin déc. 1944 et début mars 1945, à l'intention de Daniel Mayer; dans: Correspondance fédérale S.F.I.O. (voir n.81).

135 Cf. La Gironde Populaire, 17 nov. 1944.

136 Note sur la presse (voir n.134); cf. articles dans: Sud-Ouest, 1^{er}, 4 et 8 novembre 1944.

137 Commission composée d'André Wurmser (F.N.); Stéfany (M.L.N.); Hutin (M.R.P.); cf. Note sur la presse (voir n.134).

138 Rapport du C.R.R. dans bull. n°27, 13 janv.1945 (AN F¹4028).

139 Comptes rendus dans Sud-Ouest et dans La Gironde Populaire, 19 sept. 1945.

Pure coïncidence de la chronologie? Le gouvernement se mit alors à préparer le règlement définitif du sort des journaux suspendus par une expropriation généralisée et le transfert de ces biens à la Société Nationale des Entreprises de Presse.¹⁴⁰

Les années suivantes virent la disparition de presque tous les journaux fondés en 1944/45. La désaffection du lectorat frappa avant tout les titres politiques, comme »Bordeaux-Matin«, quotidien socialiste sorti en mars 1945 et disparu en avril 1947; »La Gironde Populaire«, disparu en 1948. Même »Le Soir de Bordeaux« (M.R.P.), publié par Henri Amouroux, ne survécut pas longtemps, malgré le soutien de »Sud-Ouest«. »Le Courrier Français«, racheté en 1948 par un industriel, perdit dès lors son goût des idées sociales avancées. Seule »La Nouvelle République« se maintint jusque dans les années soixante contre »Sud-Ouest«, désormais monopoliste.

La Libération avait réussi à faire disparaître la presse d'avant-guerre; mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle eût enfanté celle de l'après-guerre.¹⁴¹

140 Loi du 11 mai 1946; cf. TERROU (voir n.122) p.200s.

141 Cf. NOVICK (voir n.57) p.205: »en l'espace de quelques années, la presse nouvelle [...] soit disparut, soit se transforma complètement.«